



RAPPORT ANNUEL 2025



Sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



ENGAGÉS AU QUOTIDIEN
POUR UN TERRITOIRE DURABLE

TABLE DES MATIERES

I. PREAMBULE	3
II. Contexte.....	3
1. Présentation de la communauté de communes	3
2. Compétences.....	4
3. Faits marquants de l'année 2025	4
III. Indicateurs techniques.....	5
1. Collecte.....	5
1.1. Les Ordures Ménagères résiduelles (OMR).....	5
1.2. Le tri sélectif.....	6
1.3. La collecte en Porte à Porte.....	7
1.4. Les encombrants.....	8
1.5. Les épaves.....	9
1.6. Autres collectes.....	9
1.1. Tonnages des déchets collectés	10
2. Transport/Transfert/Traitement	11
2.1. Le site de CAMPILE.....	11
2.2. Le site de TEGHIME	11
2.3. Les filières de traitement	11
2.4. Cotisation et soutiens 2025 du SYVADEC	16
<i>Points principaux :</i>	16
3. Prévention et sensibilisation	17
4. Moyens humains et moyens techniques.....	18
5. Actions menées en 2025	19
6. Projets 2026	19
IV. Indicateurs financiers.....	20
A – Territoire de Casacconi-Golu Suttanu	20
B – Territoire d'Orezza-Ampugnani.....	21
D – Ensemble des territoires de la Communauté de communes.....	23
V. Investissements	24
CONCLUSION ET VISION POUR L'AVENIR DU SERVICE.....	25

I. PREAMBULE

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets, destiné à renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ce service, est établi conformément au code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-13, L. 2313-1, L. 2224-5 et L. 5211-39. Ce document porte sur **l'exercice 2025**. Les délégués de chaque commune devront ensuite en faire communication auprès de leurs conseils municipaux respectifs et tenir un exemplaire à disposition de leurs administrés.

II. CONTEXTE**1. Présentation de la communauté de communes**

L'arrêté préfectoral n°PREF2B/DRCT/BCLST/37 du 27 décembre 2016 crée, au 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes de la Castagniccia-Casinca. Celle-ci est issue, d'une part, de la fusion des communautés de communes de la Casinca et d'Orezza Ampugnani et, d'autre part, de l'extension du territoire aux communes de Campile, Crocicchia, Ortiporio, Penta-Acquatella, Prunelli di Casacconi et Volpajola, ces dernières provenant du démantèlement de la communauté de communes de Casacconi à Golu Suttanu.

La communauté de communes de la Castagniccia-Casinca est composée de 42 communes : Campana, Campile, Carcheto-Brustico, Carpineto, Casabianca, Casalta, Castellare di Casinca, Croce, Crocicchia, Ficaja, Giocatojo, La Porta, Loreto di Casinca, Monacia d'Orezza, Nocario, Ortiporio, Parata, Penta-Acquatella, Penta di Casinca, Piano, Piazzole, Pie d'Orezza, Piedicroce, Piedipartino, Poggio Marinaccio, Polveroso, Porri, Prunelli di Casacconi, Pruno, Quercitello, Rapaggio, San Damiano, San Gavino d'Ampugnani, Scata, Silvareccio, Sorbo Ocagnano, Stazzona, Valle d'Orezza, Venzolasca, Verdesse, Vescovato, Volpajola.

Communes	Population totale*	Communes	Population totale*
Campana	22	Piedicroce	81
Campile	185	Piedipartino	17
Carcheto-Brustico	57	Poggio-Marinaccio	36
Carpineto	38	Polveroso	36
Casabianca	122	Porri	45
Casalta	54	Prunelli di Casacconi	149
Castellare-di-Casinca	728	Pruno	179
Croce	83	Quercitello	47
Crocicchia	81	Rapaggio	32
Ficaja	60	San Damiano	54
Giocatojo	50	San Gavino d'Ampugnani	105
La Porta	193	Scata	42
Loreto-di-Casinca	199	Silvareccio	101
Monacia-d'Orezza	25	Sorbo-Ocagnano	920
Nocario	77	Stazzona	34
Ortiporio	134	Valle d'Orezza	26
Parata	25	Venzolasca	1 857
Penta-di-Casinca	3 561	Verdesse	45
Penta-Acquatella	40	Vescovato	3 274
Piano	19	Volpajola	384
Piazzole	50	Total	13 304
Pie d'Orezza	37		

Populations de référence des communes en vigueur au 1er janvier 2025 source INSEE

Pour tenir compte des zonages appliqués à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), et des différents modes de gestion de collectes (régie, prestataires...) il a été choisi de conserver la distinction entre les 3 territoires :

- **Territoire de Casacconi Golu Suttanu (CGS)** : 6 communes soit 973 habitants
- **Territoire d'Orezza Ampugnani (OA)** : 29 communes soit 1 747 habitants
- **Territoire de la Casinca (C)** : 7 communes soit 10 584 habitants

2. Compétences

L'une des compétences obligatoires de la communauté de communes est la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle exerce la **compétence collecte** pour l'ensemble des 42 communes soit 13 304 habitants.

La **compétence traitement** est déléguée au SYVADEC (Syndicat public de Valorisation des Déchets Corse). Ce syndicat, composé de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale assume en lieu et place de ses adhérents la compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés », de ce fait la communauté de communes n'assume plus directement cette compétence.

Le transfert de la **compétence recyclerie** au SYVADEC a été actée par délibération en novembre 2019 pour la déchetterie Chimirec Corsica et en décembre 2019 pour le quai de Campile pour une date effective de transfert en janvier 2020.

	CGS	OA	C
Collecte des ordures ménagères	Régie	Régie	Prestation : CTEL + Régie
Collecte du tri sélectif en bacs	Régie	Régie	Régie
Collecte du tri sélectif en bornes (aériennes et semi-enterrées)	Régie		
Collecte des encombrants	Prestation : Auto entrepreneurs	Prestation : Auto entrepreneurs	Prestation : Auto entrepreneurs Régie
Collecte des déchets des professionnels (biodéchets et cartons)			Régie
Collecte textile	SYVADEC	Régie	SYVADEC
Déchèterie	Compétence SYVADEC Chimirec Corsica		
Quai de transfert	Compétence SYVADEC		
Traitement	Compétence SYVADEC		

3. Faits marquants de l'année 2025

- Acquisition d'un deuxième camion Ampliroll livré en décembre 2025
- Acquisition de 4 poids lourds BOM
- Restructuration des services techniques en novembre 2025

III. INDICATEURS TECHNIQUES

La loi n°75-663 du 15/07/1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux codifiée aux articles L. 541-1 et suivants du code de l'environnement définit le déchet comme : " tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit, ou généralement tout bien meuble abandonné, ou que son détenteur destine à l'abandon ".

Les déchets ménagers et autres déchets assimilés, s'opposent aux déchets industriels en ce sens qu'ils peuvent être, de par leurs caractéristiques, collectés et traités sans sujétion particulière par les collectivités locales.

Les déchets ménagers comprennent à la fois :

- les ordures ménagères, composées des déchets recyclables et des déchets non recyclables ;
- les déchets ménagers encombrants (mobilier, électroménager...) ;
- les déchets de jardinage, déblais, etc. ;
- les déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants, piles ...) ;

Sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes, les ordures ménagères issues de la majorité des activités économiques et des établissements collectifs (cantines, restaurants, établissements touristiques...) utilisent strictement les mêmes circuits de collecte que ceux des ménages, sans service spécifique supplémentaire.

1. Collecte

1.1. Les Ordures Ménagères résiduelles (OMR)

Afin de limiter les nuisances, il est demandé aux usagers de déposer leurs ordures ménagères, soigneusement emballés dans un sac plastique étanche et de refermer systématiquement le couvercle des conteneurs mis à disposition.

A – Territoire de Casaconi-Golu Suttanu

La collecte des OMR s'effectue en bacs de 660 litres. Le territoire compte 157 bacs. La fréquence de collecte est fixée à une fois par semaine en hiver et deux fois par semaine en été (juin à septembre). La collecte est effectuée en régie.

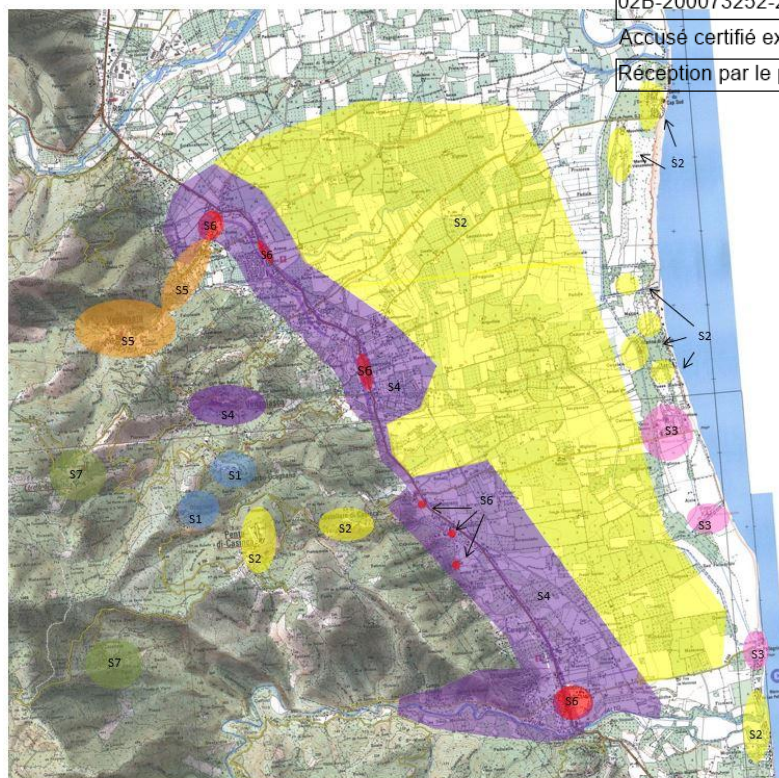
B – Territoire d'Orezza-Ampugnani

La collecte des OMR s'effectue en bacs de 660 litres. Le territoire compte 279 bacs. La fréquence de collecte est fixée à une fois par semaine en hiver et deux fois par semaine en été (juin à fin septembre). La collecte s'effectue en régie.

C – Territoire de Casinca

La collecte des OMR s'effectue en bacs de 660 et de 1 000 litres pour les points de regroupement et en bacs de 240 litres pour la collecte en porte à porte (cf. 1.3). Au 31 décembre 2025, on comptait 1741 bacs dont 1093 dédiés à la collecte du porte à porte.

Selon les secteurs et les modes de collecte, les fréquences varient de 1 à 6 collectes par semaine en hiver et de 2 à 6 collectes en été (carte ci-dessous).



Carte fréquence de collecte

Fréquences hebdomadaires des collectes d'OMR en Points de regroupements ou en Points d'Apport Volontaire:

Secteur	Fréquence hiver	Fréquence été
S1	1 fois	2 fois
S2	2 fois	3 fois
S3	2 fois	4 fois
S4	3 fois	3 fois
S5	4 fois	6 fois
S6	6 fois	6 fois
S7	1 fois	2 fois 3 fois du 15/07 au 15/08

1.2. Le tri sélectif

Le tri sélectif est composé de 3 flux :

- **Le verre** : bocaux, bouteilles et pots.
- **Les emballages** : bouteilles et flacons en plastique, boîtes de conserves, aérosols, canettes, cartonnettes et briques alimentaires, les opercules, couvercles et bouchons, les gourdes type compote, les pots et barquette en plastique et polystyrène, les emballages de médicaments, les films et sacs en plastique, les tubes de crème, etc.
- **Les papiers** : journaux, catalogues, prospectus, cahiers, bloc-notes, impressions, courriers, enveloppes et livres.

La réalisation du tri sélectif permet de limiter la quantité de déchets amenée à l'enfouissement et d'éviter le gaspillage des ressources naturelles, qui diminuent au fur et à mesure.

Les déchets triés sont recyclés et/ou valorisés afin de servir à la fabrication de nombreux objets que nous utilisons au quotidien.

Des conteneurs spécifiques (bacs, bornes aériennes et bornes semi-enterrées) en vrac sont mis à disposition pour sa bonne réalisation sur le territoire de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca.

A – Territoire de Casacconi-Golu Suttanu

La collecte du tri sélectif s'effectue en bacs de 660 et 1 000 litres. Le territoire compte 65 bacs pour la collecte du verre, 72 bacs pour la collecte des emballages, 21 bacs pour la collecte du papier. La collecte s'effectue en Régie. La fréquence de collecte est fixée pour le verre à une fois toutes les trois semaines en hiver et une fois toutes les deux semaines en été ; pour les emballages à une fois toutes les semaines en hiver et une fois toutes les semaines en été ; pour les papiers une fois toutes les six semaines. La collecte est effectuée en régie.

B – Territoire d'Orezza-Ampugnani

La collecte du tri sélectif s'effectue en bacs de 660 et 1 000 litres. Le territoire compte 158 bacs pour la collecte du verre, 129 bacs pour la collecte des emballages, 103 bacs pour la collecte du papier. La collecte s'effectue en régie. La fréquence de collecte est fixée pour le verre à une fois toutes les quatre semaines en hiver et une fois toutes les deux semaines en été ; pour les emballages à une fois toutes les semaines en hiver et en été ; pour les papiers une fois toutes les cinq semaines. La collecte est effectuée en régie.

C – Territoire de Casinca

Quatre types de conteneurs pour la collecte du tri sélectif sont présents sur le territoire :

- Les bacs de 660 et de 1 000 litres : collectés en régie, les fréquences de collecte sont variables selon les flux. Pour le verre, la collecte s'effectue une fois toutes les semaines. Pour les emballages, la fréquence est de deux fois par semaine. Pour les papiers, une collecte est réalisée une fois par mois.
Les fréquences s'intensifient en période estivale notamment pour le verre et les emballages. On dénombre sur le territoire environ 154 bacs pour le verre, 275 bacs pour les emballages et 129 bacs pour les papiers.
- Les bornes aériennes et semi-enterrées : conteneurs avec une plus grande capacité de stockage que les bacs. Ils peuvent aller de 3 à 5m³ suivant les flux.
Concernant la collecte, elle est réalisée en régie avec un véhicule de type ampliroll. Les ambassadrices du tri relèvent chaque semaine leur niveau de remplissage.
Au 31 décembre 2025, on comptait sur le territoire, 44 bornes pour le verre, 44 bornes pour les emballages, 37 bornes pour les papiers et 24 bornes pour les cartons.

1.3. La collecte en Porte à Porte

En 2025, cinq zones de collecte en porte à porte sont déployées (les Hespérides, Torra -A Rangia, Arena Suprana-Saint Antoine, Scampornaccia-Querciolo et Cavone). Ces cinq zones comportent environ 1093 foyers.

La collecte en porte à porte sur les secteurs concernés concerne les flux emballages, biodéchets et ordures ménagères résiduelles (OMR).

Les bacs distribués par les services techniques pour les besoins de la collecte sont des bacs de 240 litres pour les emballages et 120 litres pour les biodéchets et OMR.

La collecte porte à porte s'effectue en véhicule poids lourds de 12T appuyé par un mini BOM.

La collecte s'effectue deux fois par semaine pour les biodéchets, une fois par semaine pour les emballages et les ordures ménagères, suivant un planning précis et communiqué aux usagers.

1.4. Les encombrants

On nomme « encombrants » les déchets, qui du fait de leur poids et de leur volume, ne sont pas pris en charge par le service de collecte des Ordures Ménagères de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca. Une collecte à part est donc mise en place afin d'entretenir au mieux notre territoire car les dépôts d'encombrants sont interdits, cela engendre donc un service supplémentaire avec également un coût conséquent.

Les déchets appartenant à cette catégorie sont : les meubles (canapés, literies, tables...), les cartons, le bois (contreplaqué, bois massif, palettes...), les métaux (vélos, radiateurs en fonte, tuyaux de cuivre, tôles métalliques...), les déchets spéciaux (produits d'entretien, de bricolage, de décoration et de jardinage) ainsi que les Déchets Electriques Et Electroniques (télévision, ordinateurs, aspirateurs, téléphones portables, réfrigérateurs, congélateurs, lave-vaisselle, fours ...).

A – Territoire de Casacconi-Golu Suttanu

La collecte s'effectue une fois par mois. Elle est réalisée par des prestataires. Les habitants doivent déposer la veille leurs encombrants aux points de collecte. Les déchets collectés sont ensuite acheminés vers le quai de transfert aménagé sur la commune de Campile, puis évacués chez AM Environnement pour traitement.

Trois distinctions sont réalisées au quai de transfert : le tout-venant, le fer et le bois.

De plus, à chaque mairie a été distribuée une carte donnant accès à la déchetterie « Chimirec Corsica » à Folelli, permettant aux administrés d'aller déposer leurs encombrants entre les dates de collecte. Un retour de tickets de pesée est réalisé par la mairie à la Communauté de communes.

La collecte des encombrants sur ce territoire s'est faite sur le même rythme que l'Orezza Ampugnani, à savoir deux collectes planifiées par an. Ce service est pris en charge financièrement par la collectivité.

B – Territoire d'Orezza-Ampugnani

Sur l'année 2025, deux campagnes de collectes d'encombrants ont été réalisées : sur les périodes d'avril-mai et juillet-août. La collecte est effectuée par des prestataires. Chaque commune a défini les points où les administrés doivent déposer, la veille, les encombrants.

Une carte à chaque mairie donnant accès à la déchetterie « Chimirec Corsica » à Folelli, a été distribuée permettant aux administrés d'aller déposer leurs encombrants entre les dates de collecte. Un retour de tickets de pesée est réalisé par la mairie à la Communauté de communes. Ce service est pris en charge financièrement par la collectivité.

C – Territoire de Casinca

Pour les particuliers

→ **L'accès est gratuit**, illimité et sans badge pour les usagers qui acheminent leurs déchets en voiture individuelle, 4x4 ou avec une petite remorque (< 2,5 m).

Important : la carte délivrée par la Communauté de communes n'est plus nécessaire.

→ **L'accès est réglementé** pour les usagers utilisant des véhicules utilitaires, pick-up ou avec une grosse remorque (>2,5m). Dans ce cas, il leur est nécessaire de **se procurer un badge** recyclerie sur le site web du Syvadec (syvadec.fr) et 10 crédits leur sont offerts par an.

=> **Si le particulier dépose des flux gratuits** : objets et matériaux de la maison (meubles, jeux et jouets, articles de bricolage et jardin), articles de sports et loisirs, déchets d'équipements électriques et électroniques, métaux, cartons, **aucun crédit n'est décompté de son badge**.

=> **S'il dépose des flux payants** : tout-venant, gravats, placoplâtre assimilé gravats, végétaux et bois A, **des crédits sont déduits en fonction du type de véhicule utilisé**. À partir du 11e crédit, l'usager est considéré comme un professionnel et son accès est automatiquement refusé.

Il est alors redirigé vers la partie dédiée aux professionnels chez CHIMIREC, qui applique ses propres modalités tarifaires.

Pour les professionnels

→ L'accès est **autorisé uniquement pour déposer des flux gratuits** : objets et matériaux de la maison (Meubles, jeux et jouets, articles de bricolage et jardin), articles de sports et loisirs, déchets d'équipements électriques et électroniques, métaux, cartons, et **pour ces flux aucun badge n'est requis**.

→ L'accès est automatiquement **refusé pour les flux payants**, dès le premier passage. Ils sont alors redirigés vers la partie dédiée aux professionnels chez CHIMIREC, qui applique ses propres modalités tarifaires.

La déchèterie est quant à elle, ouverte du mardi au samedi de 8h à 12 h et de 14h à 17h.

Les professionnels sont eux invités à prendre contact avec la société Chimirec Corsica (04 95 58 43 13) pour les modalités de dépôt des déchets résultant de leur activité.

Malheureusement, malgré ce dispositif, de nombreux points de collecte se trouvent envahis d'encombrants, de ce fait une équipe en régie et l'intervention de prestataires ont été nécessaire tout au long de l'année sur demande de la Communauté de communes.

1.5. Les épaves

Cette collecte prend en compte les Véhicules Hors d'Usage (VHU) présents sur les communes de moins de 500 habitants.

Les VHU sont considérés comme des déchets dangereux, leur gestion revêt des enjeux environnementaux et économiques importants.

Une réglementation européenne est mise en place afin d'encadrer la gestion de ces véhicules. Les enlèvements sont réalisés par un prestataire suite à une demande de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca. Avant tout enlèvement, un recensement des différents véhicules est envoyé à la gendarmerie afin de s'assurer qu'aucun ne soit volé ou gagé, ensuite il y aura une procédure de destruction particulière comprenant l'envoi dans un centre agréé de VHU et la délivrance d'un certificat de destruction.

En 2025, 4 véhicules ont été enlevés sur le territoire.

Le prix d'un enlèvement s'élève à 380 € HT pour un véhicule de tourisme et 450 € HT pour un véhicule utilitaire.

1.6. Autres collectes

D'autres collectes sont réalisées sur le territoire de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca. Il s'agit de la collecte :

- Des cartons : des bacs de 1 000 litres avec serrure sont mis à la disposition des professionnels producteurs de cartons tels que les magasins, les superettes, les restaurants, etc. ainsi que le collège et les écoles présent sur le territoire de la Casinca. La collecte s'effectue en régie trois fois par semaine. Une trentaine de professionnels bénéficient également de cette collecte. Depuis 2020, la mise en place et la collecte de bornes à carton est effective, afin d'élargir cette collecte aux ménages sur le territoire de la Casinca.
- Les biodéchets : cette collecte concerne les restaurants, les cantines, les superettes, les industries alimentaires, les grossistes et les secteurs porte à porte présents sur le territoire de la Casinca.
Ils leur ont été fournis des bacs de 240 litres avec serrure, des bioseaux de 50 litres ainsi que des sacs biodégradables pour éviter les nuisances. La collecte s'effectue en régie deux fois par semaine en hiver et trois fois par semaine en été. Après chaque vidage, le camion de collecte doit être lavé, une plateforme de lavage et un karcher sont donc indispensables.

Les ambassadeurs du tri sont directement en contact avec les professionnels afin de veiller au bon déroulement de la collecte et les sensibiliser au mieux.

Depuis l'année 2025, une collecte des biodéchets est proposée aux particuliers qui se trouvent dans les zones de porte à porte 1093 bacs, ainsi que des bio seaux et des sacs biodégradables ont été remis (cf 1.3).

- **Les textiles** : collecte gérée par le SYVADEC, nous pouvons retrouver 8 bornes sur le territoire (U Express de Vescovato, la déchetterie, la gare de Barchetta, le parking de l'école maternelle de Folelli, Saint Pancrace, les Résidences Casinca, Le Colombo, le parking de la crèche de Vescovato). Une collecte en régie est également effectuée sur 2 bornes présentes à Piedicroce et La Porta.
Pour l'année 2025, 53 tonnes ont été collectés.
- **Les cartouches de chasse** : cette collecte s'effectue en bacs. Pour 2025, les points de collecte restent identiques et sont situés au ball-trap de Campile, au Col de Prato et au Col d'Arcarota. Une fois collectées les cartouches sont acheminées chez Gamm Vert.
- **Les mégots** : en partenariat avec E-collecte, 127,90 kg de mégots ont été récoltés via les cendriers mis en place à divers endroits du territoire et envoyés vers des filières de valorisation (mobilier urbain par exemple).
- **Autres collectes** : les collectes des cartouches d'encre, des piles, des lampes qui vont s'effectuer dans les grandes surfaces, les tabacs, les mairies, etc.
Les radios peuvent quant à elle être amenées à la communauté de communes.

1.1. Tonnages des déchets collectés

	CGS			OA			C			TOTAL		
	2024	2025	Variation	2024	2025	Variation	2024	2025	Variation	2024	2025	Variation
OM	229,23	242,00	5,57%	422,88	393,5	-6,95%	3698,02	3735,74	1,02%	4350,13	4371,24	0,49%
Régie	229,23	242,00	5,57%	422,88	393,5	-6,95%	263,98	356,2	34,93%	916,09	991,7	8,25%
Prestataire							3434,04	3379,54	-1,59%	3434,04	3379,54	-1,59%
Encombrants	9,86	39,63	301,93%	52,6	48,44	-7,91%	182,7	477,11	161,14%	245,16	565,18	130,54%
Régie							105,48	90,62	-14,09%	105,48	90,62	-14,09%
Prestataire	9,86	39,63	301,93%	52,6	48,44	-7,91%	77,22	386,49	400,51%	139,68	474,56	239,75%
	239,09	281,63	17,79%	475,48	441,94	-7,05%	3880,72	4212,85	8,56%	4595,29	4936,42	7,42%
	CGS			OA			C			TOTAL		
	2024	2025	Variation	2024	2025	Variation	2024	2025	Variation	2024	2025	Variation
Verre	21,76	23,95	10,06%	37,82	37,89	0,19%	274,86	281,9	2,56%	334,44	343,74	2,78%
Bacs	21,76	23,95	10,06%	37,82	37,89	0,19%	126,24	135,92	7,67%	185,82	197,76	6,43%
Bornes							148,62	145,98	-1,78%	148,62	145,98	-1,78%
Emballages	27,84	31,8	14,22%	39,3	42,82	8,96%	264,86	283,84	7,17%	332	358,46	7,97%
Bacs	27,84	31,8	14,22%	39,3	42,82	8,96%	168,58	182,18	8,07%	235,72	256,8	8,94%
Bornes							96,28	101,66	5,59%	96,28	101,66	5,59%
PAP							107,62	96,28	-10,54%	107,62	96,28	-10,54%
Papier	2,56	2,6	1,56%	3,76	4,86	29,26%	61,32	57,56	-6,13%	67,64	65,02	-3,87%
Bacs	2,56	2,6	1,56%	3,76	4,86	29,26%	18,4	20,68	12,39%	24,72	28,14	13,83%
Bornes							42,92	36,88	-14,07%	42,92	36,88	-14,07%
Cartons							241,76	255,6	5,72%	241,76	255,6	5,72%
Biodéchets							136,53	141,02	3,29%	136,53	141,02	3,29%
	52,16	58,35	11,87%	80,88	85,57	5,80%	979,33	1019,92	4,14%	1112,37	1163,84	4,63%

Concernant les encombrants, le tonnage consolidé par le SYVADEC comportait vraisemblablement une erreur pour 2024 en Casaconi-Golu Suttanu.

En revanche, en Casinca, les tonnages d'encombrants ont bien fortement augmenté en 2025.

2. Transport/Transfert/Traitement

2.1. Le site de CAMPILE

Il s'agit d'un site de réception se situant sur la commune de CAMPILE, étant lui-même sur le **territoire de Casacconi Golu-Suttanu**.

L'optimisation de la localisation de certains points de collecte a permis de pouvoir circuler avec une BOM 12T et ainsi accepter plus de volume.

Nous n'utilisons donc plus le site de Campile depuis le début du mois de Mars 2024.

2.2. Le site de TEGHIME

Ce quai de transfert situé sur la commune de BASTIA a été utilisé 41 fois en 2025 pour un total de 131,28 tonnes déchargées.

2.3. Les filières de traitement

Les plateformes de réception des déchets sont indiquées par le SYVADEC, qui est le syndicat de traitement.

A – Ordures ménagères

Les OMR collectées par le prestataire ont été déposées directement au centre d'enfouissement de Prunelli di Fium'orbo.

Les OMR collectées en régie sont déposées sur le quai de transfert de Cervioni en Costa Verde pour les collectes effectuées en régie.

Caractérisations sur les OMR :

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les exploitants de centre d'enfouissement ont l'obligation de refuser tout apport de résiduel affichant une présence de valorisables supérieure à 65%.

Afin de s'adapter à cette obligation réglementaire, le syndicat et ses adhérents ont fait le choix de réaliser des échantillons pour chacune des intercommunalités qui composent le SYVADEC.

Les résultats dans leurs généralités :

Moyenne régionale de part de valorisable : 77%

Moyenne régionale de part de résiduel : 23%

Moyenne Communauté de Communes de la Castagniccia Casinca de part de valorisable : 73%

Moyenne Communauté de Communes de la Castagniccia Casinca de part de résiduel : 27%

B – Le tri sélectif

Le centre de tri AM Environnement, situé sur la commune de Biguglia, est désigné comme plateforme de réception par le SYVADEC pour le verre, les emballages et les papiers.

- **Le verre** : s'il est bien trié, le verre peut se recycler indéfiniment, sans perdre ses qualités. Les bouteilles de verre usagées peuvent être fondues. La matière ainsi récupérée permet de fabriquer de nouvelles bouteilles. Avant cela, le verre subit différents traitements : broyage, lavage, élimination des colles, étiquettes, capsules, séparation du verre et des métaux et élimination des rebuts (porcelaine, cailloux...).
Le verre peut également être produit à partir de calcin (verre broyé) de récupération. La fabrication du verre à partir de calcin de récupération économise des matières premières et de l'énergie. Il est bon de savoir que 50 bouteilles en verre triées hebdomadairement représentent 10 384 g de CO2 évités, 32 888 Wh d'énergie et 628 g de pétrole économisés en une semaine. Ce qui rapporté à une année se traduit par 540 Kg de CO2 évités (3 375 Km en voiture), 1 710 kWh d'énergie (11 401 heures de télévision) et 33 Kg de pétrole économisés (18,9 litres d'essence). Source : site AM Environnement.

- **Les emballages** : Plusieurs types de matériaux sont présents dans le flux emballages. Une chaîne de tri avec procédés technologiques permet de séparer les déchets suivant leur composition. Une fois séparés, les déchets sont mis en balles en vue de leur exportation sur le continent vers les filières de recyclage.
Afin d'établir une clé de répartition par collectivité entre les différents matériaux que composent le flux emballages, le SYVADEC organise des campagnes de caractérisation. En 2025, 6 caractérisations ont eu lieu sur les bacs emballages pour les territoires de Casaconi Golu Suttanu et de Casinca, ainsi que sur les bornes aériennes et semi enterrées pour le territoire de Casinca. Le taux de refus s'élève en moyenne à 24,2% (en baisse de 2,8 points / 2024). Il est important de continuer les efforts de communication via les ambassadeurs qui permettent la diffusion des bonnes consignes à la population et de ce fait, augmenter la qualité du tri.
- **Les papiers/cartons** : au centre de tri, ils sont triés, conditionnés en balles et expédiés sur le continent en vue de leur recyclage. Ils sont ensuite réduits à l'état de fibres, désencrés et malaxés afin de former un mélange homogène destiné à la fabrication de papiers et de cartons neufs (emballages papier-carton, sacs pour compost...).
Les industriels sont regroupés dans le Groupement français des papetiers utilisateurs de papiers recyclables et de cartons recyclables (REVIPAP, REVIPAC). Source : site AM Environnement.

Tableau des filières de recyclage :

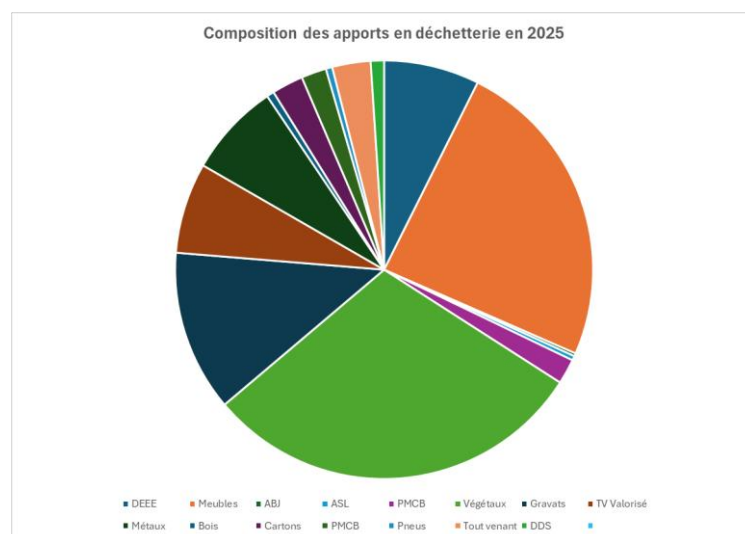
Type de contenants	Déchet collecté	Filière de recyclage
Bornes et bacs pour le verre	Verre	Verrerie (BSN Glasspack)
Bornes et bacs pour les emballages	Plastique (bouteilles, flacons...)	Valorplast
	Acier (boîtes de conserves...)	Arcelor
	Aluminium (cannettes...)	Affimet
	Cartonnettes d'emballages	International Paper-Papeteries Etienne
	Briques alimentaires	Revipac
Bornes et bacs pour le papier	Journaux-Magazines	Papeterie (European Paper Recycling)
Bornes Textiles	Textiles + cuirs (Sacs et chaussures)	Recytex et Minot Recyclage
Bacs	Biodéchets	Plateforme de compostage régionale

C – Les déchets collectés en déchèterie

La compétence recyclerie est la compétence du SYVADEC, et dispose du site de la déchetterie de Folelli avec la société Chimirec Corsica.

Les déchets amenés par la Communauté de communes et les habitants, se décomposent de la façon suivante **(données fournies par le SYVADEC)** :

Flux	Déchetterie		
	2024	2025	Variation
DEEE	212	194	-8,49%
Meubles	660	634	-3,94%
ABJ	////////////////	6	////////////////
ASL	////////////////	9	////////////////
PMCB	////////////////	51	////////////////
Végétaux	832	781	-6,13%
Gravats	305	327	+7,21%
TV Valorisé	250	184	-26,4%
Métaux	275	190	-30,91%
Bois	166	15	-90,96%
Cartons	260	64	-75,38%
PMCB	42	51	+21,43%
Pneus	20	13	-35%
Tout venant	////////////////	78	////////////////
Déchets Diffus Spécifique (DDS)	34	27	-20,59%
Total	3056	2624	-14,14%
Kg/hab	227,31	195,18	



Les filières d'élimination des déchets sont les suivantes :

Matériaux	Contenants	Destination première	Filière d'élimination
Déchets verts	Benne de 30 m ³	T2b	Compostage
Bois	Benne de 30 m ³	T2b	Broyage puis valorisation énergétique
Cartons	Benne de 15 m ³	Environnement Services/Papeterie Etienne	Recyclage
Métaux	Benne de 60 m ³	Environnement Services	Recyclage
Tout venant	Benne de 35 m ³	STOC	Enfouissement
Déchets spéciaux	Armoire étanche	SOLAMAT	Valorisation énergétique
Batteries	Conteneur étanche	STCM	Recyclage
Piles en mélange	Fût étanche	DUCLOS environnement	Recyclage
Huiles minérales	Borne étanche	SCORI	Valorisation énergétique
Filtres à huile	Fût étanche	CHIMIREC	Valorisation énergétique
DEEE	Grilles	EcoLogic	Recyclage

D – Les recycleries

Depuis 2021, le SYVADEC, en accord avec la communauté de communes et les communes, a mis en place une recyclerie mobile. Elle est installée deux fois par mois sur le parking de la ruche foncière sur la commune de Venzolasca et sur le parking de la gare de Barchetta sur la commune de Volpajola.

Depuis 2024 le site de Venzolasca n'est plus accessible.

Les déchets collectés en **recyclerie mobile** sont les suivants :

Flux	Recyclerie mobile		Evolution
	2024	2025	
Tout Venant	0,8	0,41	
Cartons	0,3	0,26	
Métaux	1,2	0,95	
DEEE	1,8	1,55	
Meubles	0,8	2,36	
Végétaux	1,3	1,51	
Huiles minérales	////////////////	0,02	
TV Valorisé	2,1	0,87	
Total	8,3	7,93	

Quantités exprimées en tonnes.

Source : Syvadec

Les déchets collectés à la recyclerie de Campile sont les suivants :

02B-200073252-20260611-DEL2026-78-DE

Accusé certifié exécutoire

Flux	Recyclerie mobile		Evolution
	2024	2025	
Tout Venant	7,94	6,18	
Cartons	////////////////	0,92	
Métaux	0,96	6,64	
DEEE	////////////////	10,09	
Meubles	////////////////	29,80	
ABJ - Machines et Appareils Motorisés Thermiques	////////////////	0,38	
ASL - Articles de Sport et de Loisirs	////////////////	0,04	
Gravats	////////////////	14,36	
Petits Objets de la Maison et du Jardin	////////////////	0,36	
TV Valorisé	18,48	15,80	
Total	27,38	84,57	

Quantités exprimées en tonnes.

Source : Syvadec

La synthèse générale des déchets collectés dans les recycleries du territoire se décompose comme suit :

Flux	Recyclerie mobile		Evolution
	2024	2025	
Tout Venant	8,74	6,59	
Cartons	0,3	1,18	
Métaux	2,16	7,59	
DEEE	1,8	11,64	
Meubles	0,8	32,16	
Végétaux	1,3	1,51	
Huiles minérales	////////////////	0,02	
TV Valorisé	20,58	16,67	
ABJ - Machines et Appareils Motorisés Thermiques	////////////////	0,38	
ASL - Articles de Sport et de Loisirs	////////////////	0,04	
Gravats	////////////////	14,36	
Petits Objets de la Maison et du Jardin	////////////////	0,36	
Total	35,68	92,5	

✓ **Le soutien à la tonne valorisable :**

Le Syvadec a adopté une évolution des modalités de reversements du soutien dans l'appel à cotisation, applicable dès le début de l'année 2024.

En pratique, la cotisation reste appelée uniquement au prorata des tonnages de déchets résiduels, mais le soutien est désormais intégré à la cotisation et cette dernière est modulé selon les performances de la collecte sélective valorisées des adhérents.

Points principaux :**1. Nouvelle méthode de calcul des cotisations :**

- La cotisation est désormais directement liée aux performances de collecte sélective des déchets (emballages, papier, verre, carton, biodéchets).
- Le soutien financier est intégré à l'appel à cotisation, simplifiant ainsi la gestion budgétaire.

2. Calcul des taux de collecte sélective :

- Taux = tonnages de collectes sélectives valorisés / (tonnages de collectes sélectives + ordures ménagères collectées).
- Les cotisations sont modulées par tranche de taux de collecte sélective.

Palier	Taux de CS	Cotisation	Cotisation sans transfert
1	< 10%	483€	432€
2	10 à <20%	450€	399€
2 minorée	10 à <20%	180€	129€
3	20 à <30%	417€	366€
2 minorée	20 à <30%	167€	116€
4	30 à <40%	384€	333€
5	40 à <50%	351€	300€
6	50 à <60%	318€	267€

En 2025 notre taux de collecte sélective était de 20.4% ce qui nous place au niveau du palier 3, soit une augmentation de 0,3 points. A ce titre, nous bénéficierons d'une minoration liée à l'incitativité d'un montant de 252 482 € ramenant notre cotisation pour 2025 à 1 576 901 €.

✓ **Les soutiens à la sensibilisation :**

Cette partie est composée des deux soutiens suivants :

a) Soutien à la communication

- Modalités : forfait annuel par typologie (Communauté d'agglomération : maximum 25 000€ et Communauté de communes : maximum : 10 000 €)
- Prérequis par adhérent :
 - déclarer les ambassadeurs du tri* minimum auprès du SYVADEC au plus tard le 15 février ;
 - réaliser des actions de proximité selon la grille et 50% sur le tri, 25% sur la recyclerie et 25% sur la réduction des déchets ;
 - déclarer les actions de l'année n-1 avant fin mai 2026 cf. liste des actions dans la délibération.

* Toute personne employée par la Collectivité dont 20 % du temps, soit 43 jours par an, est consacré à des missions de communication de proximité sur la collecte et le tri.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

b) Soutien à la prévention (nouveau 2026 applicable aux actions 2025)

- Modalités : forfait annuel par typologie (Communauté d'agglomération : maximum 10 000€ et Communauté de communes : maximum : 5 000 €)
- Prérequis par adhérent :
 - réaliser des actions de prévention selon la grille (cf. délibération) ;
 - déclarer les actions de l'année n-1 avant fin mai 2026.

c) Le soutien à la connaissance des coûts :

Soutien à la connaissance des coûts

Modalité	Soutien : part fixe 6 000 €/an minimum + part variable
Prérequis par adhérent	Effectuer la déclaration annuelle des coûts entre le 1 ^{er} mars et le 30 septembre sur la plateforme CITEO puis validé par leurs services
	Prérequis régional : l'ensemble des déclarations des intercommunalités doit représenter au moins 50% du périmètre contractuel
	Réaliser sa matrice des coûts au plus tard le 30 juin
	Versement : année n+1 de la déclaration

*Source SYVADEC

Pour 2025, ce soutien s'élèvera à 10 000 €.

3. Prévention et sensibilisation

En 2025, **2 ETP dans le rôle d'ambassadeur du tri** étaient présents sur le territoire de la Communauté de Communes, et un renfort avec des ambassadeurs du tri saisonnier.

Des contrats de services civiques exercent également ces missions. Le contrat est d'une durée de 8 mois pour 24h hebdomadaire.

Leurs missions :

- Informer, sensibiliser et inciter les particuliers, professionnels et administrations à la pratique du tri sélectif : rencontre en porte à porte des habitants du territoire, enquête, permanence aux points de collecte, installation des bacs de tri.
- Mener des actions de communication : élaboration de documents.
- Participer aux différents projets de la Communauté de Communes en lien avec les déchets : projet d'installation de composteurs collectifs, suivi du programme Ecoscola avec le SYVADEC.

EcoScola est un dispositif d'accompagnement des établissements scolaires avec pour objectif de les aider à réduire leur production de déchets. Ce programme développé depuis 2015 par le SYVADEC sur l'ensemble de la Corse vise à sensibiliser un nombre croissant d'élèves à l'Eco-citoyenneté. Les 16 écoles du territoire ont le label Ecoscola et Ecocolleghju.

- Avoir un suivi des points de collecte sur le terrain : nettoyage des points notamment avec une collecte de cartons et réalisation d'un inventaire de l'état des bacs sur l'ensemble du territoire.
- Participer aux caractérisations des emballages.

- Effectuer un suivi de la collecte des biodéchets chez les professionnels.
- Composteurs : En 2025, notre territoire comptabilise 2119 composteurs individuels de jardin soit +4,60% par rapport aux objectifs décidés par le SYVADEC.

Réduire le volume de nos ordures ménagères est une urgence face à l'augmentation de la production de nos déchets. Les déchets concernés sont les résidus fermentescibles composés de déchets ménagers (résidus de cuisine par exemple) et de déchets verts. L'opération vise les foyers en habitat individuel disposant d'un jardin. L'objectif est de détourner 60 kg/an/hab. de résidus fermentescibles, ce qui représente 138 kg/an/foyer équipé de composteur.

- Participation au World Cleanup Day. Une initiative mondiale qui mobilise les citoyens afin de ramasser les déchets abandonnés polluant notre environnement.
- Organisation de 2 sessions de Digital Cleanup Day. Cette initiative permet la collecte des D3E.
- Participation au Megothon avec la participation de E.collecte.

4. Moyens humains et moyens techniques

A – Territoire de Casaconi-Golu Suttanu

	Flux	Besoins personnels	Besoins matériels
<i>Basse saison</i>	OMR et Tri sélectif	1 chauffeur 2 rippers	1 PL BOM 12T et 1 mini BOM
<i>Haute saison</i>	OMR et Tri sélectif	1 chauffeur 2 rippers	1 PL BOM 12T et 1 mini BOM

B – Territoire d'Orezza-Ampugnani

	Flux	Personnel	Matériel
<i>Flux</i>	Personnel	Matériel	1 PL BOM 16T
<i>Haute saison</i>	OMR et Tri sélectif	2 chauffeurs Poids Lourd et 2 rippers	2 PL BOM 16T

C – Territoire de Casinca

	Flux	Personnel	Matériel
<i>Basse saison</i>	OMR, Tri sélectif, Carton, Biodéchets et Encombrants	6 chauffeurs Poids Lourd et 10 rippers	2 MINI BOM, 3 PL BOM, 1 VL HAYON, 2 AMPLIROLL, 1 LAVEUSE
<i>Haute saison</i>	OMR, Tri sélectif, Carton, Biodéchets et Encombrants	7 chauffeurs Poids Lourd et 13 rippers	2 MINI BOM, 4 PL BOM, 1 VL HAYON, 1 AMPLIROLL, 1 LAVEUSE

Sur l'ensemble du service collecte déchets, le nombre de jours de maladie ordinaire est de 187, en baisse en comparaison de 404 en 2024. Il y a alors eu l'obligation de faire appel à de nouveaux agents en remplacement.

Le service déchets est composé également d'agents administratifs (accueil, comptabilité, gestion du service, responsable des collectes, direction) qui sont mutualisés sur l'ensemble des territoires.

5. Actions menées en 2025

- ✓ Campagne de sensibilisation des ambassadrices du tri avec l'aide des services civiques : Lors d'événements (Festival, foire) afin de sensibiliser au geste du tri sélectif ainsi que la distribution de prospectus mémo-tri. Pour la collecte en porte à porte la mission des services civiques est de préparer les particuliers à la réception de leurs matériels distribuer par la Communauté de Communes, ainsi que plusieurs sensibilisations aux gestes de tri sur les emballages, les ordures ménagères et les biodéchets, ils aident ensuite à la distribution des bacs. Ils effectuent aussi un suivi de collecte des bacs des particuliers afin d'identifier les possibles difficultés que rencontrerait ceux-ci, pour pouvoir les accompagner dans une meilleure pratique des gestes de tri.
Pour les points de collecte ils sont là pour contrôler l'état du point et effectuer l'affichage des consignes de tri
- ✓ Réhabilitation de points de collecte et acquisition de bacs et de bornes
- ✓ Poursuite et finalisation de l'étude pour l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Plusieurs échanges entre le bureau ELCIMAI et les services de la Collectivité ont été nécessaires afin de permettre la réalisation de ce document réglementairement obligatoire afin de permettre une meilleure gestion du traitement des déchets sur notre territoire. Celui-ci a été entériné en conseil communautaire en décembre 2025
- ✓ Réception et mise en œuvre de nouveaux véhicules type Ampliroll et BOM pour assurer les collectes supplémentaires liées au déploiement du porte à porte et aux réaménagements de points d'apports volontaires (PAV)

6. Projets 2026

- ✓ Mise en place de Points d'Apport Volontaire (PAV) pour la collecte des biodéchets
- ✓ Réhabilitation des points de collectes et renouvellement des bacs et bornes sur le territoire et mise en place des PAV
- ✓ Refonte du règlement de collecte et notamment des encombrants
- ✓ Déploiement du porte-à-porte restant à réaliser sur les secteurs de Folelli et de Vescovato
- ✓ Mise en œuvre des actions du PLPDMA
- ✓ Remise en service ou suppressions des semi-enterrés
- ✓ Suppression progressive des cache-bacs en béton ou bois
- ✓ Installation de la recyclerie mobile sur le terrain jouxtant la chambre d'agriculture à Vescovato (si accord de la Collectivité de Corse)

IV. INDICATEURS FINANCIERS

N.B. : les modes de calculs ayant évolué et ayant étant affinés depuis le rapport précédent, les montants reportés pour l'année 2024 ont été revus pour correspondre à ce nouveau mode de calcul.

A – Territoire de Casacconi-Golu Suttanu

Montant en € TTC	Coût annuel de la régie		
	CGS		Variation
	2024	2025	
Carburant	4 512,72 €	5 919,04 €	31,16%
Assurances	1 882,43 €	3 313,41 €	76,02%
Réparations et entretien	6 501,51 €	- €	-100,00%
Fourniture véhicule	159,62 €	317,66 €	99,01%
Loyers hangar			
Location véhicules collecte (BOM et AMPLIROLL)		4 747,57 €	
Outils (logiciels, géolocalisation, téléphonie...)	2 973,12 €	900,04 €	-69,73%
Formation	1 092,21 €		
Petit équipement et habillement	2 825,37 €	839,99 €	-70,27%
Coût pour les agents titulaires	35 466,83 €	42 098,05 €	18,70%
Coût pour les agents non titulaires et contractuels	8 942,12 €	3 903,18 €	-56,35%
Coût pour les ambassadeurs	3 860,19 €	4 348,33 €	12,65%
Coût pour les services civiques	28,71 €		
Coût pour l'encadrement	7 731,85 €	7 707,48 €	-0,32%
Total	75 976,68 €	74 094,75 €	-2,48%

Montant en € TTC	Coût annuel des prestations		
	CGS		Variation
	2024	2025	
Collecte et traitement des encombrants	Titulaire du marché collecte des encombrants	Titulaire du marché collecte des encombrants	
	12 840,00 €	10 290,00 €	-19,86%
Traitement des déchets ménagers (OMR+Tout venant)	SYVADEC	SYVADEC	
	87 889,98 €	100 914,00 €	14,82%
Entretien des points de collecte+traitement des bacs usagés	Environnement Services	Environnement Services	
	871,05 €	143,36 €	-83,54%
Total	101 601,03 €	111 347,36 €	9,59%

Montant en € TTC	Dépenses annuelles		
	CGS		Variation
	2024	2025	
Total régie	75 976,68 €	74 094,75 €	-2,48%
Total prestations	101 601,03 €	111 347,36 €	9,59%
Total	177 577,71 €	185 442,11 €	4,43%

Montant en € TTC	Recettes annuelles		
	CGS		Variation
	2024	2025	
TEOM	138 383,00 €	145 303,00 €	5,00%
Soutien incitatif du SYVADEC			
Soutien à la connaissance des coûts			
Redevance spéciale	10 921,00 €	10 046,28 €	-8,01%
Remboursement SYVADEC	4 142,73 €		
Remboursement personnel	901,61 €		
Total	154 348,34 €	155 349,28 €	0,65%

Montant en € TTC	BILAN	
	CGS	
	2024	2025
Dépenses	177 577,71 €	185 442,11 €
recettes	154 348,34 €	155 349,28 €
Prélèvement sur le budget général	23 229,37 €	30 092,83 €
% du prélèvement par rapport au budget général du fonctionnement	0,34%	0,41%
Budget général	6 769 520,33 €	7 292 115,60 €
	CGS	
	2024	2025
Tonnage d'Ordures Ménagères Résiduelles	229,23	242,00
Coût de la Tonne d'Ordures Ménagères Résiduelles	615,42 €	631,32 €

B – Territoire d'Orezza-Ampugnani

Accusé certifié exécutoire

Coût annuel de la régie			
Réception par le préfet : 17/06/2026			
OA			
Montant en € TTC	2024	2025	Variation
Carburant	28 380,53 €	29 595,19 €	4,28%
Assurances	2 823,64 €	3 624,87 €	28,38%
Réparations et entretien	23 063,88 €	31 134,14 €	34,99%
Fourniture véhicule	478,85 €	301,66 €	-37,00%
Loyers hangar			
Location véhicules collecte (BOM et AMPLIROLL)	10 702,29 €		
Outils (logiciels, géolocalisation, téléphonie...)	2 973,12 €	900,04 €	-69,73%
Formation	2 340,45 €		
Petit équipement et habillement	7 934,25 €	656,39 €	
Coût pour les agents titulaires	67 093,12 €	89 720,12 €	33,72%
Coût pour les agents non titulaires et contractuels	42 076,53 €	15 876,01 €	-62,27%
Coût pour les ambassadeurs	3 860,19 €	4 348,33 €	12,65%
Coût pour les services civiques	28,71 €		
Coût pour l'encadrement	13 269,82 €	9 909,62 €	-25,32%
Total	205 025,38 €	186 066,36 €	-9,25%

Coût annuel des prestations			
OA			
Montant en € TTC	2024	2025	Variation
Collecte et traitement des encombrants	Titulaire du marché collecte des encombrants	Titulaire du marché collecte des encombrants	
	34 100,00 €	27 440,00 €	-19,53%
Traitement des déchets ménagers (OMR+Tout venant)	SYVADEC	SYVADEC	
	154 157,60 €	164 089,50 €	6,44%
Entretien des points de collecte+traitement des bacs usagés	Environnement Services	Environnement Services	
	871,05 €	174,22 €	-80,00%
Total	189 128,65 €	191 703,72 €	1,36%

Dépenses annuelles			
OA			
Montant en € TTC	2024	2025	Variation
Total régie	205 025,38 €	186 066,36 €	-9,25%
Total prestations	189 128,65 €	191 703,72 €	1,36%
Total	394 154,03 €	377 770,08 €	-4,16%

Recettes annuelles			
OA			
Montant en € TTC	2024	2025	Variation
TEOM	256 987,00 €	269 837,00 €	5,00%
Soutien incitatif du SYVADEC	4 343,32 €		
Soutien à la connaissance des coûts			
Redevance spéciale	26 671,00 €	27 432,00 €	2,85%
Remboursement SYVADEC	7 581,98 €		
Remboursement personnel	1 352,41 €		
Total	296 935,71 €	297 269,00 €	0,11%

BILAN		
OA		
Montant en € TTC	2024	2025
Dépenses	394 154,03 €	377 770,08 €
recettes	296 935,71 €	297 269,00 €
Prélèvement sur le budget général	97 218,32 €	80 501,08 €
% du prélèvement par rapport au budget général du fonctionnement	1,44%	1,10%
Budget général	6 769 520,33 €	7 292 115,60 €
OA		
	2024	2025
Tonnage d'Ordures Ménagères Résiduelles	422,88	393,50
Coût de la Tonne d'Ordures Ménagères Résiduelles	703,92 €	747,99 €

C – Territoire de Casinca

Accusé certifié exécutoire

Reception par le prefet : 17/06/2026

Coût annuel de la régie			
C			Variation
Montant en € TTC	2024	2025	
Carburant	80 729,35 €	82 866,52	2,65%
Assurances	14 118,20 €	58 819,70 €	316,62%
Réparations et entretien	69 339,26 €	37 246,17 €	-46,28%
Fourniture véhicule	2 553,89 €	4 895,01 €	91,67%
Loyers hangar	27 900,00 €	44 700,00 €	60,22%
Location véhicules collecte (BOM et AMPLIROLL)	59 206,00 €	73 158,69 €	23,57%
Outils (logiciels, géolocalisation, téléphonie...)	24 047,02 €	7 988,72 €	-66,78%
Formation	12 170,34 €	8 830,00 €	-27,45%
Petit équipement et habillement	42 135,36 €	10 651,10 €	-74,72%
Coût pour les agents titulaires	472 521,73 €	611 485,72 €	29,41%
Coût pour les agents non titulaires et contractuels	235 898,81 €	100 580,08 €	-57,36%
Coût pour les ambassadeurs	69 483,47 €	78 269,99 €	12,65%
Coût pour les services civiques	516,83 €		
Coût pour l'encadrement	116 696,52 €	92 489,75 €	-20,74%
Total	1 227 316,78 €	1 211 981,45 €	-1,25%
Coût annuel des prestations			
C			Variation
Montant en € TTC	2024	2025	
	CTEL-ALBERTINI	CTEL-ALBERTINI	
Collecte des ordures ménagères	598 226,00 €	566 424,00 €	-5,32%
Collecte et traitement des encombrants	GROUPEMENT AUTO ENTREPRENEURS	GROUPEMENT AUTO ENTREPRENEURS	
	84 770,00 €	85 260,00 €	0,58%
Traitement des déchets ménagers (OMR+Tout venant)	SYVADEC	SYVADEC	
	1 241 904,53 €	1 385 447,04 €	11,56%
Entretien des points de collecte+traitement des bacs usagés	ENVIRONNEMENT SERVICES	ENVIRONNEMENT SERVICES	
	4 064,90 €	2 090,68 €	-48,57%
Collecte des mégots	E.COLLECTE	E.COLLECTE	
	5 670,00 €	4 968,00 €	-12,38%
Total	1 934 635,43 €	2 042 099,04 €	5,55%
Dépenses annuelles			
C			Variation
Montant en € TTC	2024	2025	
Total régie	1 227 316,78 €	1 211 981,45 €	-1,25%
Total prestations	1 934 635,43 €	2 042 099,04 €	5,55%
Total	3 161 952,21 €	3 254 080,49 €	2,91%
Recettes annuelles			
C			Variation
Montant en € TTC	2024	2025	
TEOM	2 147 248,00 €	2 280 667,00 €	6,21%
Soutien incitatif du SYVADEC	39 543,26 €		
Soutien à la connaissance des coûts	16 153,00 €		
Redevance spéciale	191 348,28 €	195 578,00 €	2,21%
Remboursement SYVADEC	66 440,03 €		
Remboursement personnel	9 016,06 €		
Total	2 469 748,63 €	2 476 245,00 €	0,26%
BILAN			
C			Variation
Montant en € TTC	2024	2025	
Dépenses	3 161 952,21 €	3 254 080,49 €	
recettes	2 469 748,63 €	2 476 245,00 €	
Prélèvement sur le budget général	692 203,58 €	777 835,49 €	
% du prélèvement par rapport au budget général du fonctionnement	10,23%	10,67%	
Budget général	6 769 520,33 €	7 292 115,60 €	
C			
	2024	2025	
Tonnage d'Ordures Ménagères Résiduelles	3 698,02	3 735,74	
Coût de la Tonne d'Ordures Ménagères Résiduelles	497,60 €	522,49 €	

D – Ensemble des territoires de la Communauté de communes

Accusé certifié exécutoire

		Coût annuel de la régie	
		Coût annuel par le préfet : 17/06/2026	
		CCCC	
Montant en € TTC		2024	2025
Carburant		113 622,60 €	118 380,74 €
Assurances		18 824,27 €	65 757,98 €
Réparations et entretien		98 904,65 €	68 380,31 €
Fourniture véhicule		3 192,36 €	5 514,33 €
Loyers hangar		27 900,00 €	44 700,00 €
Location véhicules collecte (BOM et AMPLIROLL)		69 908,29 €	77 906,26 €
Outils (logiciels, géolocalisation, téléphonie...)		29 993,26 €	9 788,79 €
Formation		15 603,00 €	8 830,00 €
Petit équipement et habillement		52 894,98 €	12 147,48 €
Coût pour les agents titulaires		575 081,68 €	743 303,89 €
Coût pour les agents non titulaires et contractuels		286 917,46 €	120 359,27 €
Coût pour les ambassadeurs		77 203,85 €	86 966,65 €
Coût pour les services civiques		574,25 €	- €
Coût pour l'encadrement		137 698,19 €	110 106,85 €
Total		1 508 318,84 €	1 472 142,56 €
		Coût annuel des prestations	
		CCCC	
Montant en € TTC		2024	2025
Collecte des ordures ménagères	CTEL-ALBERTINI		CTEL-ALBERTINI
		598 226,00 €	566 424,00 €
Collecte et traitement des encombrants	Titulaire du marché collecte des encombrants		Titulaire du marché collecte des encombrants
		131 710,00 €	122 990,00 €
Traitement des déchets ménagers (OMR+Tout venant)	SYVADEC		SYVADEC
		1 483 952,11 €	1 650 450,54 €
Entretien des points de collecte+traitement des bacs usagés	Environnement Services		Environnement Services
		5 807,00 €	2 408,26 €
Collecte des mégots	E.COLLECTE		E.COLLECTE
		5 670,00 €	4 968,00 €
Total		2 225 365,11 €	2 347 240,80 €
		Dépenses annuelles	
		CCCC	
Montant en € TTC		2024	2025
Total régie		1 508 318,84 €	1 472 142,56 €
Total prestations		2 225 365,11 €	2 347 240,80 €
Total		3 733 683,95 €	3 819 383,36 €
Evolution 2024/2025		2,30%	
		Recettes annuelles	
		CCCC	
Montant en € TTC		2024	2025
TEOM		2 542 618,00 €	2 695 807,00 €
Soutien incitatif du SYVADEC		43 886,58 €	
Soutien à la connaissance des coûts		16 153,00 €	
Redevance spéciale		228 940,28 €	233 056,28 €
Remboursement SYVADEC		78 164,74 €	
Remboursement personnel		11 270,08 €	
Total		2 921 032,68 €	2 928 863,28 €
Evolution 2024/2025		0,27%	
		BILAN	
		CCCC	
Montant en € TTC		2024	2025
Dépenses		3 733 683,95 €	3 819 383,36 €
recettes		2 921 032,68 €	2 928 863,28 €
Prélèvement sur le budget général		812 651,27 €	890 520,08 €
% du prélèvement par rapport au budget général du fonctionnement		12,00%	12,21%
Budget général		6 769 520,33 €	7 292 115,60 €
		CCCC	
		2024	2025
Tonnage d'Ordures Ménagères Résiduelles		4 350,13	4 371,24
Coût de la Tonne d'Ordures Ménagères Résiduelles		523,86 €	548,81 €

V. INVESTISSEMENTS**Dépenses****426 167,52 €**

TELEPHONES	479,00
AAPC_TVX_DIV_PAV	864,00
POINTS DE COLLECTE 2025	10 553,03
INFORMATIQUE 2025	6 863,46
AAPC_TVX_DIV PAV	324,00
ALARME ATELIER MECANIQUE	4 283,46
BOM HC-088-FX	235 133,30
ATELIER MECANICIEN	50 621,78
BORNES 2025	94 894,14
MATERIEL ATELIER MECA	19 981,38
CENTRE TECHNIQUE_2031	1 560,00
MOBILIER ST	609,97

Recettes**119 808,00 €**

SUBVENTION CONTENEURS OM 2025_1318	46 704,00
SUBVENTION TRANSPORTER_1312	26 400,00
SUBVENTION CONTENEURS OM 2025_1318	46 704,00

Synthèse Financière Globale

**3 132 770 €**

RECETTES RÉALISÉES

**-252 482 €**

BONUS PERFORMANCE TRI

**1 576 901 €**

COTISATION SYVADEC NETTE



Analyse : Le budget 2025 est marqué par une maîtrise des coûts de traitement. Grâce au passage au **Palier 3** (taux de tri de 20.4%), la collectivité réalise une économie majeure, stabilisant la pression fiscale locale malgré l'inflation.

Optimisation de l'Impact Financier

Lever d'atténuation face à la charge du traitement (SYVADEC)

**Massification (Casinca)**

Optimisation des tournées par la densité pour réduire le coût à l'habitant.

**STRATÉGIE
D'ATTÉNUATION****Maintien Rural (OA/CGS)**

Préservation d'un service de proximité malgré la complexité géographique.

**Bouclier Performance**

Les bonus de tri limitent mécaniquement la hausse de la cotisation globale.



Enjeu Budgétaire : Si le coût du traitement SYVADEC fragilise l'équilibre global, la performance opérationnelle du territoire reste l'unique levier pour **contenir la pression fiscale** sur les administrés.